

COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

Pour être admis à voter, l'étudiant doit présenter sa **carte d'étudiant**
(à défaut, une pièce d'identité originale comprenant une photo)

Scrutin du **mardi 27 octobre 2020**

Implantation des bureaux de vote

Étudiants de 1^{ère} année de licence

CENTRE VAUGIRARD 1

Salles 1 et 2 (rez-de-chaussée)

9h00 - 20h00

Étudiants de capacité, 2^{ème} année de licence, 3^{ème} année de licence et master 1,
Instituts, IPAG, CFP (sauf master 2), IFP (sauf 1^{ère} année de licence)

CENTRE ASSAS

Hall (mezzanine)

9h00 - 20h00

Étudiants de master 2 (sauf master 2 Melun et master 2 IFP), de 3^{ème} année de
magistère et de 3^{ème} cycle (doctorants)

CENTRE PANTHÉON

Salle des Conseils (aile Soufflot, escalier M - 2^{ème} étage)

9h00 - 19h00

Étudiants de capacité, de licence et du master 2 Droit et stratégies de la sécurité

CENTRE MELUN

Centre Fréteau de Saint Just (mezzanine)

9h00 - 18h00